

Anticipation des crues et des inondations, préparation à la gestion de crise et au retour à la normale

Fiche expérience n°6



Titre : Anticipation des crues et des inondations sur le territoire du SMIAGE Maralpin

Maître d'ouvrage : Syndicat Mixte Inondations, Aménagement et Gestion de l'Eau - SMIAGE Maralpin

Descriptif :

Le Syndicat Mixte pour les Inondations, l'Aménagement et la Gestion de l'Eau Maralpin (SMIAGE) a été créé en janvier 2017 et labellisé EPTB en 2018. Ses membres sont les 10 EPCI et le Département des Alpes Maritimes.

Son territoire couvre 183 communes principalement dans le département des Alpes-Maritimes, mais également dans le Var et les Alpes de Haute-Provence.

Son périmètre comprend 11 000 km de cours d'eau drainant les bassins du Var, du Riou de l'Argentière, de la Frayère, de la Siagne, du Brague, du Loup, de la Cagne, du Magnan, de la Bévéra et de la Roya (dans la partie française).

Ces fleuves côtiers et leurs affluents sont susceptibles de connaître des crues torrentielles très rapides notamment sur l'amont des bassins-versants. Le territoire a connu des inondations particulièrement importantes et dommageables notamment en octobre 2015, novembre 2019 et début octobre 2020. L'anticipation de ces phénomènes est donc essentielle.

Par conséquent, le SMIAGE a mis en place un système d'astreinte 7/7j et 24/24h, permettant d'assurer une veille hydrométéorologique des cours d'eau du territoire et des ouvrages hydrauliques dont il est gestionnaire (38 km de digues et sept bassins écrêteurs de crue).

L'objectif est de pouvoir fournir, dans les plus brefs délais, aux communes et EPCI membres du SMIAGE :

- Une expertise hydrométéorologique en temps réel, ainsi qu'un relai d'information expertisée quant à la prévision des risques ;
- Des conseils sur les déclenchements des plans communaux de sauvegarde,
- Des propositions d'actions appropriées afin d'anticiper et de gérer au mieux le risque inondation lié aux débordements de cours d'eau ainsi qu'aux phénomènes de ruissellement.
- Un déploiement d'une équipe en régie ainsi que d'entreprises de travaux en urgence en cas de formation d'embâcles ou de dommage sur une digue ou un cours d'eau ;

La veille hydrométéorologique s'appuie sur l'exploitation des données relevées sur les stations de mesures installées sur les bassins-versants et cours d'eau (capteurs de hauteur d'eau, capteurs de vitesse de surface sur certains sites, pluviomètres, caméras...) ainsi que sur la plate-forme de services hydrométéorologiques et d'imagerie radar RAINPOL.

Cette plateforme développée par la société NOVIMET propose une analyse météorologique en temps réel basée sur des observations de radars à haute résolution temporelle et spatiale permettant notamment d'effectuer un suivi des précipitations en cours, d'anticiper leur déplacement et leur intensité à 2h d'intervalle et d'informer le SMIAGE et les communes par SMS ou courriers électroniques en cas de dépassements de seuils. Le SMIAGE appui les communes au calcul de ces seuils d'alerte.

En cas d'évènement, le SMIAGE peut mobiliser des patrouilleurs sur les points sensibles ainsi qu'un technicien digues susceptible de lancer des travaux en urgence sur les ouvrages si besoin.

Le SMIAGE est en lien avec les communes et EPCI, les services de l'Etat notamment au sein du Centre Opérationnel Départemental (COD) si celui-ci est activé, et le SPC Méditerranée Est qui assure la vigilance aux crues sur le fleuve Var. Un partenariat étroit s'est établi avec le Service de Prévisions des Crues (SPC), l'unité hydrométrie de la DREAL PACA ainsi qu'avec le RDI06.

Le SMIAGE gère le Système d'avertissement local aux crues (SDAL) de la Siagne. Le SDAL de la Siagne s'appuie sur un réseau 15 stations de mesures modernisées début 2020. Le SMIAGE dédie un « veilleur » au bassin de la Siagne et de ses affluents. En cas de dépassement de seuils pluviométriques et/ou de niveau d'eau, ou sur la base des prévisions établies par Météo-France, le veilleur informe directement les « veilleurs communaux » des six communes concernées par le dispositif. Cette compétence particulière s'étend en 2021 aux bassins versants du Loup et de la Brague, puis dès 2022 à la Roya Française.

Une plate-forme de supervision hydrométéorologique globale a été développée depuis fin 2019 et est depuis lors opérationnelle. Celle-ci permet :

- un suivi temps réel des niveaux de surveillance sur les cours d'eau, via les données de stations de mesure et caméras existantes sur le territoire et mutualisé avec de nombreux acteurs publics et parfois privés (caméras communales, conseil départemental, inforoutes, INRAE, ESCOTA, EDF...),
- l'observation de la lame d'eau radar et des cumuls de pluie,
- l'accès aux prévisions de débit issues d'une modélisation hydrologique jaugée ou non-jaugée.

L'ensemble de ces données est mis à disposition des communes et EPCI du territoire qui le souhaitent.

Le SMIAGE accompagne les communes et les EPCI volontaires dans la préparation et la gestion de la crise à travers notamment une aide à l'élaboration des Plans Communaux de Sauvegarde, et de plans d'actions inondations, chutes de pierres et blocs, et autres risques climatiques.

Le syndicat met également à disposition des communes et EPCI plusieurs outils d'aide à la décision et assure la formation des personnels municipaux et intercommunaux à leur utilisation. Il s'agit notamment de :

- la plate-forme de services hydrométéorologiques RAINPOL,
- la plate-forme WIKI-PREDICTI et notamment l'outil GECOS d'aide à la gestion de crise élaborée par la société PREDICT services,
- le système d'appels en masse de la société GEDICOM.

En complément, le SMIAGE accompagne les communes volontaires dans l'élaboration de leur « Plan Inondation » et participe à l'organisation et l'animation d'exercices de gestion de crise destinés à tester tout ou partie des PCS et des PPMS de certains établissements sensibles.

Plusieurs exercices ont ainsi été organisés par le SMIAGE avec les communes et EPCI en partenariat avec la société PREDICT Services, en septembre 2019 sur le bassin de la Siagne, en septembre 2020 sur les bassins de la Roya et de la Bévéra, en mai 2021 sur le bassin du Loup puis en juin 2021 sur le bassin de la Brague. Des exercices à échelle locale (commune) ont également eu lieu, ainsi que des exercices internes pour la formation des agents d'astreinte.



Exercice du 20 mai 2021 (@SMIAGE)

Au cours des inondations catastrophiques générées par le passage de la tempête Alex les 2 et 3 octobre 2020, le SMIAGE et son partenaire a accompagné près de 65 communes dans la mise en œuvre de leur PCS et des mesures de sauvegarde des populations afin de faire face aux crues de la Vésubie, de la Tinée, de la Roya, de l'Estéron et du Var.

Partenaires :

- Communes et EPCI du territoire
- Département des Alpes-Maritimes
- SDIS 06
- Météo France
- SPC Méditerranée Est
- Préfecture et DDTM des Alpes-Maritimes
- Société PREDICT Services
- Société NOVIMET
- Société GEDICOM
- Université Côte d'Azur, CNRS

Site du SMIAGE : <https://www.smiage.fr/>

Contact :

SMIAGE

Raphaëlle DREYFUS

04.89.08.96.67 / r.dreyfus@smiage.fr